

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

Sainte-Irène, lundi 8 janvier 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 8^{ème} jour de janvier 2018 à 20h00 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1		
Nancy Lizotte	Siège # 2	Karine Deschesnes	Siège # 5
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation.

1. **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20h00 par le maire Jérémie Gagnon, Marjolaine Pronovost directrice-générale, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Résolution (04-01-2018)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 décembre 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2018
5. Présentation des comptes
6. Lecture de la correspondance
7. Rapport du maire et des comités
8. Période de questions
9. Développement
10. Adoption du règlement # 303-2017 – Abrogeant le règl. # 269-2013 concernant la fusion des réseaux d'aqueduc
11. Alliance Forestières Nemtayé – Demande d'aide financière
12. Journée municipale saison 2017-2018 – Parc Régional de Val-d'irène
13. S.E.R.V. – Droit de déneigement du petit 5^{ème} Rang pour transport de bois
14. F.Q.M. – Élections des membres du conseil d'administration
15. C.C.U. – Nouveau membre
16. Divers
 - a) Déneigement et sécurité
 - b) _____
 - c) _____
17. Prochaine séance de travail : 29 janvier 2018 à 19h00
18. Prochaine séance régulière du conseil : 5 février 2018 à 19h30
19. Période de questions
20. Levée de la séance

3. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 décembre 2017**
Résolution (05-01-2018)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 décembre 2017.

Adoptée

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2018
Résolution (06-01-2018)

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2018.

Adoptée

5. Présentation des comptes
Résolution (07-01-2018)

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Sébastien Lévesque et unanimement résolu de payer les comptes du mois au montant de 93 417.55 \$.

Adoptée

6. Lecture de la correspondance

7. Rapport du maire et des comités

8. Période de questions

9. Développement

10. Adoption du règlement # 303-2017 – Abrogeant le règl. # 269-2013 concernant la fusion des réseaux d'aqueduc
Résolution (08-01-2018)

Règlement no. 303-2017
Abrogeant le règlement 269-2013 – Amendement à l'article 3
Décrétant la fusion des réseaux d'aqueduc du village avec celui de Val-d'Irène
en ce qui a trait aux dépenses, aux revenus courant ainsi qu'aux immobilisations

Considérant que la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c F-2.1, art. 244) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation d'une compensation liée à l'utilisation d'un service;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Sainte-Irène juge à propos d'harmoniser l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc;

Considérant qu'un avis de motion a été donnée par le conseiller Sébastien Lévesque lors de la séance régulière du 16 novembre 2017;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nelson Thériault et résolu que le règlement # 303-2017 soit adopté; que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 **But**

Le présent règlement a pour but d'établir les modalités d'administration et d'opération du service municipal d'aqueduc sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 3 **Fusion du service municipal d'aqueduc**

En vertu des dispositions du Code municipal du Québec, ce conseil fusionne, par les présentes, les services municipaux d'aqueduc des secteurs du village et de Val-d'Irène, en ce qui concerne les dépenses reliées à l'alimentation des réseaux, soient les bâtiments et leur contenu, pompe, traitements, tests d'eau et produits.

Pour tout ce qui concerne l'extérieur et qui touche la distribution, conduites, bornes fontaines, et réservoir; les dépenses de chacun des secteurs seront divisées selon le principe d'utilisateurs/payeurs.

ARTICLE 4 **Branchements et frais de raccordement**

Les branchements pour le réseau d'aqueduc, à partir de la ligne de la rue jusqu'au bâtiment desservi, sont à la charge du propriétaire du bâtiment.

Tout propriétaire qui installe, reconstruit ou allonge un branchement d'aqueduc doit obtenir au préalable de la municipalité un permis de branchement.

Les frais applicables à une construction résidentielle ou bi-familiale sont de 100.00 \$ par unité de logement. Les frais sont de 200.00 \$ pour tout autre type de construction (commerciale, industrielle, institutionnelle, agricole...).

ARTICLE 5 **Suspension du service pour réparation**

La municipalité peut suspendre le service d'aqueduc pendant tout le temps requis pour effectuer des réparations nécessaires; dans un tel cas, les usagers de ce service n'ont droit à aucune diminution de leur compte, pourvu que cette suspension ne dure pas plus de cinq (5) jours consécutifs et dont la durée totale dans l'année n'excède pas vingt (20) jours.

ARTICLE 6 **Compensation**

Le tarif pour les services d'entretien du réseau d'aqueduc est fixé comme suit :

Une (1) unité = 313\$ Secteur Val-d'Irène
388 \$ Secteur Village

Catégories d'immeubles ou d'usages desservis :	Unité
14 Immeuble résidentiel (chaque logement) VD	1
15 Terrain vacant VD	0.5
16 Parc régional Val-d'Irène	45
19 Immeuble résidentiel (chaque logement) Village	1
20 Ferme	2
21 Ferme avec animaux	6
22 Scierie Ste-Irène	3.5
23 Coop Ste-Irène	2.5
24 Fabrique	1.5
25 Maison avec bureau de poste	1.25
26 Atelier de mécanique	1.5
27 Municipalité (garage et centre)	4.5
28 École	2
29 Terrain vacant (village)	0.5

Ces taux peuvent être révisés en tout temps par simple résolution du conseil et peuvent également être établis différemment par le conseil au moment de l'adoption des prévisions budgétaires annuelles.

ARTICLE 7 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Avis public donné le 16^{ième} jour de novembre 2017.
Adopté ce 8^{ième} jour de janvier 2018.

11. Alliance Forestière Nemtayé – Demande d’aide financière
Résolution (09-01-2018)

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Tommy Turgeon et résolu d’attendre la prochaine réunion du conseil d’administration de Alliance Forestière Nemtayé.

Adoptée

12. Journée municipale – Parc Régional de Val-d’Irène – Saison 2017-2018
Résolution (10-01-2018)

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nelson Thériault et résolu de réserver la journée du samedi 17 mars 2018 et de faire parvenir un chèque de 330. \$ au Parc Régional de Val-d’Irène dans le cadre de la journée municipale saison 2017-2018.

Adoptée

13. S.E.R.V. – Droit de déneigement du petit 5^{ème} Rang pour du transport de bois
Résolution (11-01-2018)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de donner l’autorisation d’effectuer le déneigement d’un tronçon de chemin municipal. Le tronçon est le petit rang 5 après la dernière maison habitée sur une distance d’environ 500 mètres pour rejoindre le lot 4 du rang 5 Nemtayé. La municipalité ne se tient pas responsable des dommages pouvant survenir sur ce tronçon; il en incombe à l’assurance responsabilité de la S.E.R.V.

Adoptée

14. F.Q.M. Élections des membres du conseil d’administration

Le maire d’une municipalité membre de la FQM a le droit de voter pour un nombre de candidats égal au nombre de postes d’administrateurs à pourvoir au conseil d’administration de la Fédération Québécoise des Municipalités. Marjolaine lui remet la documentation nécessaire pour exercer son droit de vote

15. C.C.U. – Nouveau membre
Résolution (12-01-2018)

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nelson Thériault et résolu d’accepter la candidature de Bruno Desmeules comme membre du comité consultatif d’urbanisme.

Adoptée

16. Divers

a) Déneigement/Sécurité

Considérant l’hiver fort en poudrière qui perdure cette année, Marjolaine va rencontrer les employés afin de faire un inventaire des équipements de sécurité tel cônes, triangles etc...

17. Prochaine séance de travail : lundi 29 janvier 2018 à 19h00

18. Prochaine séance régulière : lundi 5 février 2018 à 19h30

19. Période de questions

20. Levée de la séance

Résolution (13-01-2018)

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de lever la séance à 21h30.

Adoptée

Jérémie Gagnon, maire

Marjolaine Pronovost, directrice-générale